SERCE
Les entreprises de la transition énergétique et numérique

Retours d'expérience & Bonnes Pratiques

Électrification et décarbonation des territoires

*La décarbonation et l'électrification sont avant tout des enjeux d'aménagement du territoire. Adapter et renforcer les réseaux, anticiper les nouveaux usages, planifier les zones de consommation et de production d'énergie… tout cela repose sur une vision locale, structurée et coordonnée. L'enjeu est clair : **passer d'une logique réactive à une logique d'anticipation.** Sur le terrain, des réussites existent déjà, et attestent d'objectifs à portée de mandat.*

Rénover les Bâtiments Publics : une valorisation patrimoniale

Le patrimoine des collectivités représente une part importante de la facture énergétique. Agir ici, c'est faire preuve d'exemplarité, tout en libérant des marges de manœuvre budgétaires.

Une feuille de route règlementaire claire a été mise en place pour les bâtiments, offrant un cadre structurant pour les collectivités :

Le DEET (Dispositif Eco-Energie Tertiaire)

définit un objectif de réduction de la consommation **d'énergie** finale des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m² de **-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050.** Pour les nouveaux bâtiments ou récemment rénovés : des seuils de consommations théoriques sont à atteindre.

Ce suivi énergétique doit être renseigné sur la plateforme OPERAT tous les ans.

Le Décret BACS, est un outil règlementaire qui favorise la réussite du DEET.

Il instaure la mise en place d'un système de pilotage des usages du bâtiment (chauffage, climatisation, ventilation, éclairage…). Les systèmes de pilotages permettent de consommer mieux et au bon moment, et d'améliorer le confort des occupants.

Les écoles, mairies, salles polyvalentes, gymnases, piscines… sont autant de lieux concernés par ces règlementations et les enjeux sont fondamentaux. **De nombreux élus sont déjà passés à l'action**, en s'entourant d'acteurs clés.

Retour d'expérience — **Saint-Didier-en-Velay (43), 3500 habitants, Auvergne-Rhône-Alpes**

Certains ont privilégié une action spécifique, comme sur la commune de Saint-Didier-en-Velay (43), 3500 habitants en Auvergne-Rhône-Alpes, qui a fait installer **une pompe à chaleur pour chauffer les deux bassins de la piscine.** Résultat : une réduction de 52 % de la consommation moyenne énergétique, soit une économie moyenne annuelle de la facture énergétique de 34 k€, pour un coût d'investissement de 70 k€, soit un ROI d'environ 2 ans.

Retour d'expérience — **Boismorand (45), 800 habitants, Centre-Val de Loire**

D'autres ont privilégié **l'approche globale** comme sur ce groupe scolaire dans la commune de 800 habitants de **Boismorand** (45), qui a fait un travail sur le bâti en isolant et sur les équipements en installant un système géothermique combiné à deux pompes à chaleur de 28 kW. Résultat, un **investissement de 507 000 € HT dont 75% de subventions** (Fonds vert, ADEME, Feder, DETR, Département, CRST), pour une **baisse de 40% de la facture d'électricité**. Fort du succès de l'opération, la commune a réalisé une opération similaire pour la salle polyvalente, la mairie et ses annexes, pour un investissement d'un million d'euros, dont 55% de subventions.

Pour l'approche globale, les collectivités peuvent s'appuyer sur un outil contractuel qui a fait ses preuves et qui combine risque minime et amélioration de la performance garantie, le **Marché Public Global de Performance (MPGP).**

Retour d'expérience — **Santes (59), 20 000 habitants, Hauts-de-France**

Sur la commune de Santes (59), 20 000 habitants, en Hauts-de-France, un MPGP a été mis en place sur une période de 8 ans. Il intègre un état des lieux complet de son patrimoine bâtimentaire, une rénovation des équipements de chauffage ventilation climatisation et l'ajout d'intelligence avec du pilotage énergétique. **Résultat : une réduction de la consommation énergétique de 20% dès la fin de la 3e année et un grand pas vers les objectifs du DEET et du décret BACS.**

La plupart des actions du bâtiment tertiaire, dont celles illustrées ci-avant, **sont accompagnées financièrement par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie**, encore sous-utilisé par les collectivités, selon l'ATEE « moins d'un tiers des collectivités locales valoriseraient les CEE ».

Le saviez-vous ?

Le programme CEE ACTEE porté par la FNCCR, met à disposition et finance des outils d'aide à la décision pour aider les groupements de collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines : **l'efficacité énergétique** des bâtiments public et **la substitution d'énergies fossiles** par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Rénover l'éclairage public : Le "Quick Win" par excellence

En France, il y a sensiblement 12 millions de points lumineux, dont 50% ont été passés en LED à ce jour. L'éclairage public représente en moyenne **40% de la facture d'électricité** d'une commune. Rénover son éclairage avec un passage en LED présente de nombreux avantages et notamment :

- **Optimisation des performances et réduction de sa consommation énergétique**

Retour d'expérience — **Calais (62), 65 000 habitants, Hauts-de-France**

Avant la rénovation, la consommation électrique annuelle était de 6500 MWh. À fin 2025 : elle est de 3500 MWh, sachant qu'il reste un tiers des points lumineux (sur 11 000) à changer. **Soit une facture annuelle qui est passée de 800 000 à 400 000 €.**

- **Avoir un ROI attractif** : un investissement **souvent rentabilisé en moins de 7 ans**.
- **Améliorer l'attractivité de la commune** : vie des usagers, mise en valeur du patrimoine existant, attirer de nouveaux citoyens et visiteurs,
- **Apporter des solutions de pilotage sur mesure qui préservent notamment la biodiversité,** en adaptant l'orientation des flux lumineux, les puissances et les températures de couleurs.

Le saviez-vous ?

Un projet de rénovation d'éclairage public bien mené peut dégager dès la première année des marges budgétaires suffisantes pour financer un poste de chargé de mission transition écologique. **La décarbonation s'autofinance avec des actions clés.**

Comme pour la rénovation des bâtiments, les Collectivités peuvent s'appuyer sur le **Marché Public Global de Performance (MPGP).**

Retour d'expérience — **Bailly-Romainvilliers (77), 7 000 habitants, Ile-de-France**

La ville de Bailly-Romainvilliers (77) a utilisé ce type de modèle contractuel, pour la rénovation de son éclairage public. Signé pour une période de 8 ans, il a permis de **réduire le deuxième plus grand poste de consommation énergétique de la commune,** de rénover les installations d'éclairage public et de signalisation tricolore afin de valoriser l'espace public, de réduire les coûts de maintenance et les nuisances lumineuses, tout en mettant en conformité les installations en vue d'**assurer la sécurité des biens et des personnes.**

Déployer des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) : favoriser l'attractivité du territoire

La mobilité est le premier poste d'émissions de GES en France. Il faut créer les conditions du changement de comportement et d'usage en contribuant à mailler le territoire, en complémentarité des bornes existantes.

L'électrification du parc automobile ne peut se faire sans un réseau de recharge dense et fiable.

- **Stratégie :** Prévoir un schéma directeur, pour optimiser le maillage territorial. Analyser les flux et les zones de stationnement résidentiel où les usagers ne peuvent pas se recharger à domicile et éviter les zones blanches : de nombreuses collectivités complètent l'offre d'IRVE résidentielle en installant des bornes au niveau des commerces, des gares et des équipements publics où la durée de stationnement est prolongée (suffisant pour une charge entre 50 et 80% selon la puissance de la borne). **C'était l'un des objectifs du département du Gard : avoir une borne de recharge pour véhicule électrique à moins de 20 kilomètres, où que l'on se trouve dans le département.**

- **Mutualisation :** Penser aux flottes municipales, tant les véhicules de fonction que les véhicules utilitaires légers des services techniques, qui, une fois électrifiées, servent d'exemple.

L'Appel à Initiatives Privées (AIP) en Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance et Financement est couramment répandu pour le déploiement d'IRVE.

Retour d'expérience — **Syndicat Départemental d'Énergies et d'Électricité du Pays Catalan — AIP (15 ans), Occitanie**

C'est le modèle contractuel retenu par le Syndicat Départemental d'Énergies et d'Électricité du Pays Catalan, pour déployer 306 points de recharges. Signé sur 15 ans avec une entreprise du génie électrique et des financeurs, ce cadre va permettre de développer l'électromobilité sur le territoire et renforcer le maillage des bornes.

Autre levier contractuel, **la délégation de service public.**

Retour d'expérience — **Territoire d'énergie Gard — Délégation de service public (15 ans), Occitanie**

C'est le choix de **Territoire d'énergie Gard**, dont l'objectif, sur 15 ans, est de renforcer le maillage des IRVE et de **répondre à la demande croissante des habitants mais également des touristes.** Lancé en octobre 2025, il est prévu la reprise de 402 points de charge, l'installation de 376 points de charge, dont 100 ultra-rapides, pour un total de 778 bornes en service d'ici fin 2027.

Le saviez-vous ?

Le programme ADVENIR accompagne les Collectivités dans leur projet d'installation de borne de recharge sur un parking ouvert au public ou sur la voirie publique. Il **finance jusqu'à 50% des bornes de recharge.**

Pour aller plus loin, le SERCE, l'Avere-France et la FNCCR ont récemment publié un guide pour accompagner les collectivités dans le déploiement de leurs IRVE.

Déployer une production d'énergie locale, décarbonée et partagée

Selon la Loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) les maires doivent définir des "Zones d'Accélération" (ZAEnR) sur leur commune. C'est l'occasion de planifier l'aménagement énergétique des territoires.

Les territoires sont une formidable opportunité de déployer une production d'énergie locale.

- **Solaire photovoltaïque :** Utiliser les toitures des bâtiments publics et les ombrières des parkings pour valoriser les zones artificialisées et produire de l'énergie décarbonée localement.
- **En autoconsommation individuelle, patrimoniale ou collective :** utiliser de l'énergie produite sur un bâtiment public pour sécuriser une partie de sa facture, en faire profiter aux autres bâtiments publics, ou la partager avec les riverains, les commerces et entreprises locales.

Retour d'expérience — **Vitrolles (13), 36 000 habitants, Provence-Alpes-Côte d'Azur**

La commune de Vitrolles (13), l'a bien compris. Elle est en train de mettre en œuvre une communauté d'énergie locale. Cela permettra de mettre en place une capacité photovoltaïque de 6 MW permettant de produire près de 8 GWh d'électricité par an et de déployer des boucles d'autoconsommation photovoltaïque pour vendre l'électricité en local aux particuliers, aux entreprises et aux commerces. L'idée étant que ce projet de territoire bénéficie à un maximum d'habitants, **avec un prix de l'électricité affiché à 5 % de moins que le tarif réglementé.**